

Procédure de location de défibrillateur

Vous souhaitez acquérir un défibrillateur pour votre commune ? Voici la procédure à suivre :

1. Contactez la Fondation Réajura Cœur soit par email : info@reajura.ch soit par téléphone : 079 414 74 11.
2. Nous vous répondons au plus vite et fixons une rencontre avec pour but :
 - a. De vous présenter de manière précise notre concept de réseau au besoin
 - b. De déterminer avec vous l'emplacement le plus adapté pour l'installation de l'appareil.
 - c. La possibilité de placer plusieurs appareils selon vos besoins et la taille de votre commune
3. En fonction de l'emplacement de l'appareil (extérieur, intérieur, véhicule) nous vous proposerons un type de boîtier différent et adapté aux conditions de températures.
4. L'acquisition et l'installation du boîtier est à la charge du client.
5. Une fois le contrat de location signé, nous vous livrons l'appareil dans les 30 jours ouvrés.
6. À la livraison, nous vous faisons une démonstration de fonctionnement.
7. Dès la mise en service, le contrat entre en vigueur et vous vous acquittez du loyer annuel.
8. Après la mise en service, nous restons bien entendu attentifs à toute question et demande de renseignements de votre part et débutons notre mission de gestion de l'appareil (entretien, contrôles annuels, etc.).

En annexe à cette procédure, vous trouverez un exemple de contrat et des conditions générale de location



Images non contractuelles

Nous attendons votre prise de contact avec grand plaisir

Pour la Fondation Réajura Cœur

Christophe Bélet

A handwritten signature in blue ink that reads 'Bélet'.